

quelques organes du gouvernement au Nouveau-Brunswick — on dit que plusieurs sont des organes du gouvernement, quelques-uns contrôlés par des membres de cette Chambre qui y collaborent — représenter faussement qu'il y a appel pour les questions de faits aussi bien que pour les questions de droit. L'appel, même lorsqu'il sera permis, sera tellement dispendieux, que pas un homme sur cinq cents n'en prendra avantage. De fait il n'y a pas d'appel du tout. On peut supposer une province pour laquelle il n'y a pas un député qui appuie le gouvernement. Qui va nommer le reviseur? Quelqu'un du dehors peut-être; peut-être quelqu'un d'une autre province, et l'on peut s'imaginer les conflits qui seront occasionnés par cette façon de procéder. Je connais des comtés où il n'y a pas un avocat ayant cinq ans de pratique ayant qualité pour remplir l'emploi, et dans lesquels il n'y a pas de juges résidents.

D'après l'interprétation du premier ministre, le gouvernement devra envoyer un reviseur d'un autre comté, et celui qu'on enverra sera probablement un très chaud partisan, et l'on peut prévoir l'indignation créée par ces nominations. Je vais voter en faveur de l'amendement, et si cela ne réussit pas, je voterai en faveur de l'amendement. Je crois que chaque province devrait avoir le privilège d'élire ses propres délégués à sa propre manière. Si nous avions une union législative ce projet serait une nécessité, mais nous avons une union fédérale, et la plus forte objection que j'aie contre le projet c'est que c'est un coup direct porté à l'union fédérale des différentes provinces. Je crois que la mesure sape et mine les fondements sur lesquels repose la Confédération. Si l'on continue dans cette voie législative il n'y aura pas d'acte du parlement pour tenir ces provinces longtemps unies. Il a été affirmé, et il n'a pas été nié, que le premier ministre n'est pas un unioniste fédéral, mais est en faveur d'une union législative. Je ne l'ai pas entendu se prononcer dans ces termes-là mêmes, mais la ligne de conduite suivie par le parti qu'il conduit me porte vers cette conclusion.

Toujours depuis l'inauguration de la Confédération nous avons dérivé dans cette direction. Des lois ont été constamment faites dans cette Chambre, empiétant petit à petit sur les droits des provinces. Je sais qu'on a donné un autre sens aux termes de rivières fédérales et de chemins de fer fédéraux. Autrefois une rivière fédérale, c'était une rivière partageant deux provinces, et aujourd'hui le Dominion se charge de tous les cours d'eau et de toutes les rivières. Autrefois un chemin de fer fédéral, cela voulait dire un chemin de fer unissant deux ou plusieurs provinces, mais aujourd'hui le Dominion s'est chargé de presque tous les chemins de fer. Des actes qui ne portaient que sur des chemins de fer purement locaux ont été désavoués comme inconstitutionnels, ainsi que des actes réglementant le commerce des liqueurs. Ainsi, d'une chose à une autre, le Dominion est allé empiétant sur les droits provinciaux.

Ce projet qui nous est soumis paraît être une mesure de progrès — un poste avancé — d'où, sans doute, on va faire une attaque sur l'autonomie provinciale. Je pense que les petites provinces sont en danger. Je ne parlerai point de Québec. La population de Québec est assez forte pour prendre soin d'elle-même, mais je crois que la seule sécurité des petites provinces réside dans le maintien de l'union fédérale. La population de Québec peut prendre soin d'elle-même, mais si elle aide au premier ministre à empiéter petit à petit sur les droits des provinces, le temps viendra où Québec regrettera la conduite qu'il tient aujourd'hui. Je me trompe fort, ou elle s'apercevra bientôt qu'il est allé tellement loin dans cette direction qu'il lui sera impossible de reculer. Par exemple, prenons ce bill. Le premier ministre nous a dit très carrément qu'il était en faveur du suffrage des femmes. On nous apprend que les représentants de la province de Québec sont presque unanimement contre le suffrage des femmes. Je demanderai aux représentants de Québec combien il faudra de temps pour avoir le suffrage

des femmes si le premier ministre reste au pouvoir et fait triompher sa politique.

Ce ne sera pas long. Il y a d'autres façons dont leurs privilèges seront violés. Je vous demanderai, messieurs, dans votre propre intérêt, d'aider aux petites provinces à résister à cet empiètement sur leurs droits. D'après la constitution fédérale, c'est un privilège pour chaque province d'élire ses propres délégués, de la façon qu'elle l'entend, pour représenter ses intérêts. Pendant dix-huit ans les provinces ont joui du privilège et il a opéré d'une façon satisfaisante. On n'a apporté à l'appui de ce changement aucune bonne raison. L'honorable député de Gloucester (M. Burns), a porté une accusation sérieuse d'obstruction contre ce côté-ci de la Chambre. Il dit que nous avons entravé la marche des affaires. Les faits de la cause contredisent cette assertion. Quels sont ces faits? Ce bill n'est arrivé à sa deuxième délibération que le 16 du mois dernier, après près de trois mois de session, alors que nous aurions dû être prêts à décider de toutes les affaires de la session. Puis on nous l'a présenté avec quelques minutes d'explication seulement; de fait sans aucune explication. On ne nous a pas dit qu'elles étaient les dispositions du bill. Je dis de propos délibéré que je ne connaissais pas la nature des dispositions du bill avant de l'avoir entendu discuter durant plusieurs jours, et c'est mon sentiment que les trois quarts des membres de cette Chambre ne connaissent pas toute la portée des dispositions du bill avant qu'il ait été discuté pendant plusieurs jours.

Pendant ces trois jours — alors que nous avons examiné le mérite du bill en deuxième délibération — je demande si nous avons eu franc jeu. Pendant une ou deux nuits n'avons-nous pas été retenus ici jusqu'à six heures du matin, et d'autres jours jusqu'à des heures avancées après minuit? Il était impossible à aucun membre de la gauche de se faire entendre. Les cris, les miaulements, les chansons et le charivari de toute description auxquels se sont livrés les partisans du gouvernement ont rendu impossible aux membres de la gauche de discuter cette question d'une façon intelligible, et cependant on nous accuse d'obstruction. Je vous demanderai, M. le Président, si cette accusation est conforme aux faits. Au lieu de trois jours nous aurions dû avoir une semaine de discussion lors de la deuxième lecture de ce bill.

Le quatrième jour on nous a limité dans le débat, car lorsqu'on a proposé que nous nous formions en comité il a été décidé que nous ne pouvions pas examiner les mérites du bill. Dans la deuxième semaine nous nous sommes constitués en comité. Pourquoi un comité, en Angleterre ou ici? C'est pour examiner les articles particuliers du bill; c'est là que nous posons des questions et que nous nous assurons de la véritable signification des mots contenus dans les différents articles. Nous a-t-on permis cette discussion? Non. Le premier jour, après minuit il était impossible d'entendre rien; la discussion a été entièrement abandonnée. Le deuxième soir on a changé de tactique. Les honorables messieurs sont venus ici avec des oreillers, des lits, et ils ont été sur le point de s'endormir. Quelques-uns ont apporté des aliments et ont dit qu'ils allaient manger et dormir jusqu'à ce que nous fussions fatigués de parler. Nous était-il possible d'examiner les détails et d'obtenir des explications alors que nos observations étaient couvertes par les miaulements, le chant du coq, les chansons et le charivari qui ont précédé le sommeil des honorables messieurs de la droite. Est-ce là faire de l'obstruction? Si oui, c'est complètement derrière le gouvernement. Il n'est pas juste de la part de la presse de dire à la population que l'opposition a entravé la marche des affaires de la Chambre; je dis que non.

Le premier ministre lui-même a dit qu'il faudrait toute une session pour discuter d'une façon satisfaisante un bill de cette nature. Cependant il nous a dit que c'était l'ancien bill avec quelques réformes. Mais quand nous en vîmes à l'examiner nous avons découvert que ce n'était pas l'an-